Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260716-B_2026_07_16_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique du 10 juillet 2026, le bureau communautaire élargi à l'ensemble des maires s'est réuni **au siège de la CCPBS** en présentiel,

Le jeudi 16 juillet 2026 à 9 h 00

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président et maire de PONT-L'ABBÉ,

Membres du BC :

Présents (Quorum à respecter : 6) :

- Mme Sonia BORDET, vice-présidente et maire, TRÉMÉOC
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, vice-présidente et maire, TREFFIAGAT
- Mme Valérie DRÉAU, conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBÉ
- M. Éric JOUSSEAUME, vice-président et maire, ÎLE-TUDY
- M. David LE BERRE, vice-président et maire, PENMARC'H
- M. Stéphane LE DOARÉ, président et maire, PONT-L'ABBÉ
- M. Christian LOUSSOUARN, vice-président et maire, COMBRIT
- Mme Nathalie PÉRON, vice-présidente, PLOMEUR
- M. Jean-Luc TANNEAU, vice-président et maire, GUILVINEC

Excusés :

- M. Philippe KERAËL, vice-président, LOCTUDY
- M. Yannick LE MOIGNE, vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL

Élargi aux maires :

Le bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les maires non-membres du bureau ou leurs représentants **ne prennent pas part au vote sur les sujets soumis à délibération** :

- M. Loïc LE FUR, maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Daniel MAO, maire, TRÉGUENNEC

Excusés :

- M. Sylvain COSNARD, maire, LOCTUDY
- M. Ronan CRÉDOU, maire, PLOMEUR
- M. Didier LE BLEIS, maire, SAINT-JEAN-TROLIMON

Secrétaire de séance : Éric JOUSSEAUME

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BÉDART, directrice générale des services
M. Arnaud DUBOURG, directeur adjoint
M. Jonathan GAUTHIER, directeur adjoint

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260716-B_2026_07_16_05-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Bureau communautaire du 16 juillet 2026	N° Acte : B-2026-07-16-05
Objet : Groupement des agriculteurs biologiques du Finistère (GAB29) : subvention 2026	Classification : 7.5 – Subventions

Partenaires en soutien aux activités primaires : groupement des agriculteurs biologiques du Finistère (GAB29)

Le groupement œuvre depuis 35 ans au développement et à la promotion de l'agriculture biologique. La mission consiste à accompagner les agriculteurs dans leur transition écologique, à sensibiliser les citoyens aux enjeux environnementaux et à valoriser les pratiques respectueuses de la biodiversité et des ressources naturelles.

L'association compte 398 adhérents dont 18 sur le territoire du pays bigouden sud.

L'année 2025 a vu le soutien des collectivités augmenter et permet à GAB 29 de présenter un bilan encourageant. Pour renforcer sa présence sur le territoire et poursuivre ses actions, il sollicite à nouveau le soutien de la CCPBS.

Une demande de subvention est arrivée le 7 avril dernier. Elle permet à la structure demandeuse de transmettre l'ensemble des éléments présentés en assemblée générale et de justifier sa demande avec les rapports d'activités et financiers.

Structure	Montant attribué en 2025	Montant sollicité en 2026	Montant proposé
Soutien aux activités primaires			
Groupement des agriculteurs biologiques du Finistère	500 €	1 500 €	500 €

L'EPCI a organisé durant l'année 2025 un temps d'échanges sur le programme lait et fruits dans les écoles en partenariat avec GAB et MAB 29.

Les membres de la commission économie ont été consultés par courriel pour avis. Le retour est favorable.

Considérant l'action du groupement des agriculteurs biologiques du Finistère en matière de développement économique ;

Vu l'article L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 9-1 et 10 de la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° C-2026-04-16-07 du 16 avril 2026 relative aux délégations du conseil communautaire au bureau et au président ;

Vu la demande de l'association en date du 7 avril 2026 ;

Vu l'avis favorable de la commission « développement économique » ;

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260716-B_2026_07_16_05-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Bureau communautaire du 16 juillet 2026	N° Acte : B-2026-07-16-05
Objet : Groupement des agriculteurs biologiques du Finistère (GAB29) : subvention 2026	Classification : 7.5 – Subventions

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accorde une subvention de 500 € à l'association (GAB 29) au titre de l'année 2026.

Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BIGOUDEN SUD (Finistère)